



VILLE DE PUTEAUX

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

MONTANT

L'aide est versée mensuellement de novembre à mai.

	Montant annuel	Versement mensuel
Étudiant non boursier	1 540 €	220€
Étudiant boursier	770 €	110 €

CONDITIONS

- Résider à Puteaux ou être à la charge de ses parents résidant eux-mêmes sur la commune de Puteaux (foyer fiscal) depuis au moins 5 ans,
- Etre âgé(e) de moins de 26 ans,
- Etre inscrit(e) et suivre régulièrement des études dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé (universités, école de commerce, écoles d'ingénieurs, lycée en vue d'un BTS, etc...) situé en France ou à l'étranger.
- Bourse versée sous condition d'assiduité. Le bénéficiaire doit fournir une attestation de présentation aux examens ou partiels de février ainsi que l'attestation de présentation aux examens finaux en juin ou septembre. La non présentation de ces justificatifs entraîne la suspension du versement de l'aide
- Ne pas être redoublant
- Adresser la demande **avant le 30 novembre de l'année d'inscription (une seule demande par famille)**
- Ne pas dépasser le plafond de ressources calculé en fonction de la composition du foyer et du revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition (voir tableau)
Même si l'étudiant(e) a une imposition propre, il/elle devra fournir l'avis d'imposition de son (ses) parent(s) et/ou des personnes vivant au foyer.
Le plafond mensuel de ressources est calculé en prenant le revenu fiscal de référence figurant sur le dernier avis d'imposition divisé par 12 (douze).

Composition du foyer	Plafond mensuel de revenu
Personne seule	1 500 € (mille cinq cents euros)
Famille monoparentale	2 250 € (deux mille deux cent cinquante euros)
Couple	3 000 € (trois mille euros)

JUSTIFICATIFS A FOURNIR

- Copie d'une pièce d'identité
- Lettre de demande de bourse avant le 30 novembre de l'année d'inscription
- Justificatif de domicile datant de cinq ans ou plus (quittance loyer, facture EDF, etc...)
- Justificatif de domicile datant de moins de 2 mois
- Copie du livret de famille des parents
- Attestation d'inscription administrative et pédagogique dans l'établissement
- Copie du dernier avis d'imposition de l'étudiant(e)
- Copie du dernier avis d'imposition des parents s'il y a rattachement
- Pour les étudiant boursiers : attestation sur l'honneur sur papier libre, précisant que le demandeur bénéficie déjà d'une bourse en précisant l'organisme, le montant et la périodicité
- Pour les étudiant(e)s boursiers : Notification d'attribution de bourse du CROUS pour l'année en cours
- Pour les étudiant(e)s non boursiers : attestation sur l'honneur précisant que le demandeur ne bénéficie pas déjà d'une bourse
- RIB / IBAN

Renseignements / Contact

Service Aides Facultatives / CCAS

Sylvie MACIA / Molywan CHAO

Tel : 01 46 92 93 11